



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2016-016

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

26_Préf_Präfecture de la Drôme

26-2016-09-30-001 - Arrêté chargeant M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de NYONS, d'assurer la suppléance du Préfet (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2016-09-30-001

Arrêté chargeant M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de
NYONS, d'assurer la suppléance du Préfet

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture

Valence, le 30 septembre 2016

Direction des ressources humaines, des moyens
et des mutualisations
Bureau du courrier et de la politique
immobilière de l'Etat
courriel :
pref-bcpie@drome.gouv.fr

Arrêté n°
chargeant M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Nyons,
d'assurer la suppléance du Préfet

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n°204-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 août 2013 nommant M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Nyons;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Eric SPITZ, Préfet de la Drôme ;

Vu le décret du 14 décembre 2015 nommant M. Frédéric LOISEAU, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme ;

Vu le décret du 29 septembre 2015 nommant M. Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme;

Considérant l'absence du département de M. Eric SPITZ, Préfet de la Drôme, de M. Frédéric LOISEAU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme et de M. Stéphane COSTAGLIOLI, directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme ;

ARRETE

Article 1 : M. Bernard ROUDIL, Sous-Préfet de Nyons, est chargé de la suppléance du Préfet de la Drôme le lundi 3 octobre 2016 de 11 h 00 à 15 h 00.

Article 3 : Le sous-préfet de Nyons est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Valence, le 30 septembre 2016

Le Préfet,

- signé -

Eric SPITZ

3 Boulevard Vauban - 26030 VALENCE cedex 9 - Téléphone : 04.75.79.28 00 – Télécopie : 04.75.79.87.55

Site Internet de l'Etat en Drôme : <http://www.drome.gouv.fr/>

P:\Bureau_Courrier_Politique_Immobiliere_Etat\DELEGATIONS SIGNATURE\SUPPLEANCE\Préfet SPITZ\Bernard ROUDIL\